

  
COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

  
PRESS RELEASE

363rd meeting of the Council

- Transport -

Luxembourg, 15 October 1975

Chairman : Mr Mario MARTINELLI,  
Minister for Transport and  
Civil Aviation of the  
Italian Republic

1184 e/75 (Presse 114)

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Josef CHABERT  
Minister for Transport  
and Ports and Harbours

Denmark:

Mr Jørgen HALCK  
State Secretary,  
Ministry of Public Works

Germany:

Mr Heinz RUHNAU  
State Secretary,  
Ministry of Transport

France:

Mr Marcel CAVAILLE  
State Secretary  
for Transport

Ireland:

Mr Dermot O'RIORDAIN  
General Secretary,  
Ministry for Transport  
and Power

Italy:

Mr Mario MARTINELLI  
Minister for Transport  
and Civil Aviation

Luxembourg:

Mr Marcel MART  
Minister for Economic Affairs,  
Transport and Power

15.X.75

The Netherlands:

Mr T.E. WESTERTERP

Mr M.H.M. VAN HULTEN

Minister for Transport and  
Water Control and Construction

State Secretary,  
Ministry of Transport,  
Water Control and Construction

United Kingdom:

Mr John GILBERT

Minister of Transport

The Commission:

Mr Carlo SCARASCIA MUGNOZZA

Vice-President

DEVELOPMENT OF THE COMMON TRANSPORT POLICY

The Council held a general discussion of the Commission's communication concerning the development of the common transport policy in the light of the opinions of the European Parliament and the Economic and Social Committee.

The general discussion covered the common organization of the transport market (access to the market, tariffs, harmonization of conditions of competition), co-ordination of the field of infrastructure, (investment selection methods, harmonization of national programmes) and the implementation of the provisions regarding sea and air transport in Article 84 (2) of the Treaty. This enabled the delegations to make known their concern on these subjects and to draw attention to the importance they attached to these problems.

More specifically the discussion centred on whether work should go forward on a series of priority measures, inter alia:

- harmonization of social provisions in the transport sector;
- taxation systems for commercial road vehicles;
- weights and dimensions;
- Community quota;
- road tariffs.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to examine the proposals on these subjects already submitted or to be submitted by the Commission. This examination should be completed sufficiently early to allow a further Council meeting on Transport to be held before the end of the current year.

SUMMERTIME

The Council held an exchange of views on the "transport" aspects of applying a summertime system in the Community.

The Council was aware that technical aspects of this question had still to be resolved and instructed the Permanent Representatives Committee to continue its discussions in this connection, with particular reference to details regarding the dates and times to be adopted for the beginning and end of "summertime" as well as the question of the territories to which this measure should apply.

INLAND NAVIGATION IN INTERNATIONAL TRAFFIC

The Council held an exchange of views on the problems affecting inland navigation in international traffic on the basis of a Note from the Belgian delegation.

The discussion covered both the structural and short-term economic aspects of the problems involved and possible solutions. Three solutions which were favourably received by the Council were

- the introduction of a European classification certificate;
- the introduction, on a voluntary basis, of a system of basic rates;
- the introduction, if necessary, of a rota system.

Concluding its discussions, the Council instructed the Permanent Representatives Committee in the light of the present proceedings to examine the proposals which the Commission had already submitted or was to submit on this subject. It invited the Commission to take all appropriate steps to enable it to adopt as a matter of urgency as lasting solution to the serious situation now obtaining in international inland navigation.

In taking this course of action, the Council was particularly anxious to help the Belgian Government to solve its current domestic problems in inland navigation.



INTERNATIONAL ROAD TRANSPORT

The Council adopted in the official languages of the Communities

- the Decision authorizing the Commission to negotiate an Agreement between the European Economic Community and third countries on the rules applicable to the international carriage of passengers by coach and bus; and
- the Decision laying down directives regarding such negotiations.

The negotiations will inter alia deal with the approximation of the rules applicable to occasional services and the simplification and standardization of the return form.

---





WASHINGTON/4  
NEW-YORK/3

433

BRUXELLES, LE 13 OCTOBRE 1975

TELEX NR. 83337

NOTE BIO (75) 302 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIREC. GEN. DES DG I ET X

-----

PREPARATION DU CONSEIL "TRANSPORT" (LUXEMBOURG), LE 15.10.1975  
A 15 HEURES).

-----

COMME IL RESSORT CLAIREMENT DE L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL. CELUI-CI A SURTOUT LE BUT DE PERMETTRE LA REPRISE DU DIALOGUE ENTRE ETATS MEMBRES ET COMMISSION SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE COMMUNE DES TRANSPORTS. EN EFFET CE CONSEIL DEVRAIT ETRE SUIVI, AVANT LA FIN DE L'ANNEE, D'UNE AUTRE SESSION MINISTERIELLE QUI SERAIT APPELEE A PRENDRE UN ENSEMBLE DE DECISIONS. LE POINT ESSENTIEL A L'ORDRE DU JOUR EST L'ECHANGE DE VUES SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION D'OCTOBRE 1973 CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE COMMUNE DES TRANSPORTS A LA LUMIERE DES AVIS DU P.E. ET DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL. CET ECHANGE DE VUES S'ARTICULERA EN UN DEBAT GENERAL ET EN UNE EVENTUELLE ADOPTION DES PRIORITES. CET ECHANGE DE VUES, QUI A ETE PREPARE PAR UN RAPPORT MIS AU POINT PAR LE COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS DOIT PERMETTRE UN VERITABLE DEBAT TOUT D'ABORD SUR LES QUATRE ELEMENTS PRINCIPAUX DE LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION. JE VOUS RAPPELLE QUE CES QUATRE ELEMENTS CONCERNENT :

- 1) LES OBJECTIFS (LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DOIT CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT STRUCTUREL ET LA COMMUNAUTE) .,
- 2) LE CHANPS D'APPLICATION (LES ACTIONS DE POLITIQUE DE TRANSPORTS DOIVENT ETRE AU NIVEAU DES ENTREPRISES ET DES POUVOIRS PUBLICS).,
- 3) LES MOYENS (SYSTEME COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT., INFRASTRUCTURES ET MARCHE).,
- 4) PERIODE TRANSITOIRE (MISE EN OEUVRE PROGRESSIVE DU SYSTEME COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT JUSQU'AUX ANNEES 1980).

EN DEUXIEME LIEU, LE CONSEIL DEVRAIT ABORDER LES TROIS POINTS SUIVANTS :

- ORGANISATION COMMUNE DU MARCHE DES TRANSPORTS . JE VOUS RAPPELLE

-----

A CE PROPOS QUE LA COMMISSION VIENT DE PROPOSER AU CONSEIL UNE SERIE DE MESURES DESTINEES A ASSURER LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE D'UNE ORGANISATION COMMUNE DU MARCHE DES TRANSPORTS DES MARCHANDISES NATIONALES ET INTERNATIONALES (P-61).

- COODINATION DANS LE DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS.

-----

IL PARAIT ESSENTIEL QUE LA COMMISSION SOIT DOTE E D'UN INSTRUMENT LUI PERMETTANT DE PREVOIR LES DEVELOPPEMENTS FUTURS DES TRANSPORTS. QUANT A LA DEFINITION DES PRIORITES POUR UN RESEAU D'INTERETS COMMUNAUTAIRES IL EST EVIDENT QUE DESORMAIS LA PROCEDURE DE CONSULTATION EN MATIERE D'INVESTISSEMENT, INSTITUTE EN 1966, DOIT ETRE AMELIOREE.

-----

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 84, PARAGRAPHE 2 DU TRAITE DE ROME.

-----  
JE VOUS RAPPELLE QUE CET ARTICLE SUBORDONNE UN ACCORD UNANIME DU CONSEIL L'ADOPTION D'UNE REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE POUR LA NAVIGATION MARITIME ET AERIENNE. CETTE UNANIMITE N'A PAS PU SE REALISER JUSQU'ICI.

OR, L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RENFORCANT L'IMPORTANCE DES TRANSPORTS MARITIMES ET AERIENS, L'ACTION NOUVELLE DES PAYS TIERS DANS LE DOMAINE DES TRAFFICS MARITIMES, LA DEGRADATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES ARMEMENTS ET DES COMPAGNIES AERIENNES, L'ARRET DE LA COURT DE JUSTICE, CONFIRMANT L'APPLICABILITE DES REGLEMENTATIONS DU TRAITE A CETTE NAVIGATION SONT TOUS DES ELEMENTS QUE DE L'AVIS DE LA COMMISSION JUSTIFIERAIENT UNE INSERTION GRADUELLE DE LA NAVIGATION MARITIME ET AERIENNE DANS LE CADRE DES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES.

A L'ISSUE DE CE DEBAT LE CONSEIL POURRAIT DEGAGER DES SUJETS PRIORITAIRES SUR LESQUELS DELIBERER AVANT LA FIN DE L'ANNEE. POUR COMBLER LE VIDE JURIDIQUE DU A L'ESPIRATION DES NORMES ACTUELLES FIN 1975, DEUX POINTS POURRAIENT TOUT D'ABORD FIGURER DANS LES PRIORITES.

A.-

CONTINGENT COMMUNAUTAIRE

-----  
IL Y A A CE SUJET UNE PROPOSITION DE REGLEMENT QUI PREVOIT L'AUGMENTATION GRADUELLE DU CONTINGENT COMMUNAUTAIRE

B.-

TARIFS ROUTIERS

-----  
IL Y A A CE SUJET 2 PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, L'UNE VISANT L'INSTAURATION A PARTIR DU 1ER JANVIER 1977 DU SYSTEME DES TARIFS DE REFERENCES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR ROUTE ENTRE LES ETATS MEMBRES ET L'AUTRE PROROGANT PENDANT UN AN ENCORE L'OBLIGATION DU SYSTEME DES TARIFS A FOURCHETTE.

QUANT'AUX AUTRES POINTS SUSCEPTIBLES DE FIGURER DANS CES PRIORITES, IL EST CONNU QUE DES DIFFICULTES SUBSISTENT AU SUJET DES TAXES SUR LES VEHICULES UTILITAIRES ET DU POIDS ET DIMENSIONS DES VEHICULES ROUTIERS. IL EST PREMATURE D'INDIQUER SI DANS LES PROCHAINS MOIS LES CONDITIONS SERONT REUNIES POUR SURMONTER CES DIFFICULTES.

LA REGLEMENTATION SOCIALE POURRAIT FIGURER PARMIS LES PRIORITES DU FAIT NOTAMMENT DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS PLUSIEURS ETATS MEMBRES POUR L'APPLICATION DU REGLEMENT 543/69 (REGLEMENT SOCIAL TRANSPORT ROUTIER).

LA POSITION DE LA COMMISSION EST CONNUE. TOUTE MODIFICATION A CE REGLEMENT DOIT ETRE LIEE A L'ADOPTION D'UN DEUXIEME REGLEMENT COMPLETANT ILE PREMIER ET A LA RATIFICATION PAR LES ETATS MEMBRES DE L'AETR.

LE CONSEIL ABORDERA ENCUITE LES POINTS SUIVANTS :

1.-

PROBLEMES DE LA BATELLERIE EN TRAFIC INTERNATIONAL. CE POINT A ETE INSCRIT A LA SUITE D'UNE DEMANDE BELGE VISANT D'UNE PART L'INSTAURATION D'UN CERTIFICAT EUROPEEN DE CLASSIFICATION DES BATEAUX (C'EST-A-DIRE RECONNAISSANCE DES ATTESTATIONS DE NAVIGABILITE ET, D'AUTRE PART, L'INTRODUCTION, SUR BASE VOLONTAIRE ET A TITRE TEMPORAIRE, DE TARIFS PLACHER ET, LE CAS ECHEANT, D'UN SYSTEME DE TOUR DE ROLE.

IL EST PREVU QUE LA COMMISSION SOUMETTRA AU CONSEIL UNE PROPOSITION EN MATIERE DE CERTIFICAT EUROPEEN DE CLASSIFICATION DES BATEAUX.

2.-

ASPECTS ''TRANSPORTS'' DE L'APPLICATION DE L'S'HEURE D'ETE  
DANS LA COMMUNAUTE.

LA COMMISSION A REMIS AU CONSEIL LE 23 JUIN DERNIER UNE COMMUNICATION  
SOULIGNANT LES INCONVENIENTS, D'ORDRE SURTOUT POLITIQUE  
ET PSYCHOLOGIQUE, D'UNE ACTION EN ORDRE DISPERSÉ A L'INTERIEUR  
DE LA COMMUNAUTE. LA COMMISSION ESTIMAIT OPPORTUN D'ABOUTIR  
A UNE SOLUTION CONCERTÉE PERMETTANT AUX ETATS MEMBRES DE VIVRE  
A LA MEME HEURE PENDANT TOUTE L'ANNEE, AVEC UN DECALAGE  
CONSTANT D'UNE HEURE POUR LA GRANDE BRETAGNE ET L'IRLANDE.  
DE L'AVIS DE LA COMMISSION, LE SYSTEME POURRAIT ETRE ETENDU  
A D'AUTRES PAYS DE L'EUROPE CONTINENTAL (NOTAMMENT LA SUISSE  
ET L'AUTRICHE).

LES EXPERTS ''TRANSPORTS'' SONT ARRIVES A LA CONCLUSION QUE LA  
MISE EN OEUVRE D'UN TEL SYSTEME SERAIT TECHNIQUEMENT POSSIBLE  
EN 1977 A CONDITION QUE :

- LES DATES DU DEBUT ET DE LA FIN DE L'APPLICATION DE L'HEURE  
D'ETE SOIENT IDENTIQUES .,

- LE CHAMPS D'APPLICATION SOIT ETENDU AUX PAYS TIERS SE TROUVANT  
DANS UNE SITUATION COMPARABLE

LA QUESTION DE L'HORAIRE D'ETE FIGURE A L'ORDRE DU JOUR DE LA  
PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DE LA CEMT (CONFERENCE EUROPEENNE  
DES MINISTRES DES TRANSPORTS).

3.-

POLITIQUE DES PORTS DE MER EUROPEENS.

CE POINT SERA INTRODUIT PAR UNE DECLARATION DES PAYS BAS  
AU NOM DU BENELUX.

(A SUIVRE )

AMITIES,

B. OLIVI .- P.O. G. CHEVALLARD .-

+++FIN+++

21877J COMEU B

21877N COMEU B

NNN

0  
RCA0316/16#  
248455 COME UR  
3446 COMEUR LU

TELEX NO 5990

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION ET A  
NEW YORK

NOTE B I O (75) 302 (SUITE 1 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GEN. DG I ET X

---

### CONSEIL TRANSPORTS

DANS UNE REUNION QUI A DURE DE 15 A 21 H LE CONSEIL A EU UN ECHANGE DE VUES DE CARACTERE GENERAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS AINSI QUE SUR CERTAINES QUESTIONS SPECIFIQUES. UNE VOLONTE GENERALE S'EST MANIFESTEE SUR LA NECESSITE DE RELANCER CETTE POLITIQUE, BIEN QUE CERTAINES DELEGATIONS AIENT APPELE LE CONSEIL A NE PAS SE FIXER DES OBJECTIFS TROP AMBITIEUX. M. SCARASCIA MUGNOZZA A INSISTE, SANS RENCONTRER D'OBJECTIONS, SUR LA NECESSITE DE REUNIONS PLUS FREQUENTES DU CONSEIL TRANSPORTS. LES DEBATS SUR LES GRANDES TETES DE CHAPITRE DES PROCHAINS TRAVAUX N'A PAS MANQUE DE FAIRE RESSORTIR LES DIFFERENCES D'APPROCHE DES DIFFERENTS PAYS. AINSI EN MATIERE D'ORGANISATION DU MARCHE DES DIVERGENCES NE PARAISSENT PAS ENCORE SURMONTER ENTRE CEUX QUI PREFERERAIENT DONNER LA PRIORITE AUX TRAVAUX D'HARMONISATION DES CONDITIONS DE TRANSPORT ET CEUX QUI EN REVANCHE PREFERERAIENT S'ATTAQUER A LA LIBERISATION DU MARCHE. M. SCARASCIA MUGNOZZA A SOULIGNE LA CONTRIBUTION DONNEE PAR LA COMMISSION AVEC SA COMMUNICATION ET SES PROPOSITIONS DU DEBUT OCTOBRE. TOUS LES PAYS SONT D'ACCORD SUR LA NECESSITE D'UNE MEILLEURS INFORMATION RECIPROQUE SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES GRANDES INFRASTRUCTURES. LES MODALITES POUR PARVENIR A CE RESULTAT RESTENT CEPENDANT A PRECISER. M. SCARASCIA MUGNOZZA A LANCE L'IDEE QU'IL FAILLE DESORMAIS IDENTIFIER LES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE D'INTERETS COMMUNAUTAIRES ET DE PARVENIR A TERME A DES SYSTEMES DE FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE. TOUS LES PAYS ONT EXPRIME LEUR PRUDENCE QUANT A LA POSSIBILITE DE LANCER UNE POLITIQUE COMMUNE DE LA NAVIGATION AERIENNE ET MARITIME. M. SCARASCIA A INDIQUE QU'IL NE S'AGIT PAS DE VOIR CETTE QUESTION EN ABSTRAIT MAIS D'ENVISAGER CERTAINES ACTIONS CONCRETES QUI DANS CES DOMAINES POURRAIENT ETRE REALISEES. LE DEBAT A ENSUITE PORTE SUR LES CINQ POINTS SUSCEPTIBLES DE FIGURER A L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL.

#### 1. REGLEMENTS SOCIAUX.

LE ROYAUME-UNI A FAIT ETAT DE SON IMPOSSIBILITE D'APPLIQUER LE REGLEMENT SOCIAL EXISTANT DU FAIT QUE CE PAYS NE S'Y EST PAS PREPARE ET QU'UNE PROCHAINE MODIFICATION DE CE REGLEMENT EST ATTENDUE. LA PLUPART DES DELEGATIONS ONT CONTESTE LA POSSIBILITE QU'ON PUISSE REMETTRE EN QUESTION L'ACQUIS SOCIAL. M. SCARASCIA A INDIQUE QUE LA COMMISSION NE PEUT PAS ACCORDER POUR DES RAISONS JURIDIQUES ET POLITIQUES UNE DEROGATION A L'APPLICATION DE CE REGLEMENT. LE ROYAUME UNI SAVAIT DEPUIS LE TRAITE D'ADHESION QU'IL SERAIT APPELE A APPLIQUER CETTE REGLEMENTATION, LE CONSEIL DOIT, QUANT A LUI, DELIBERER AVANT LA FIN DE L'ANNEE SUR LES MODIFICATIONS A INTRODUIRE A CE REGLEMENT.

---

2) POIDS ET DIMENSIONS. LES 6 ANCIENS MEMBRES ONT RAPPELE LES SACRIFICES QU'ILS AVAIENT DU ACCEPTER POUR PARVENIR EN 1972 A UN COMPROMIS A CE SUJET, AUCUN D'ENTRE EUX NE S'EST DECLARE PRET A MODIFIER SA POSITION. LE ROYAUME-UNI A INSISTE SUR LA SENSIBILITE DE SON OPINION PUBLIQUE SUR CETTE QUESTION.

3) TAXES EUROPEENNES.

TOUTES LES DELEGATIONS ONT SOULIGNE LES DIFFICULTES D'ARRIVER A UNE POSITION COMMUNE DANS LES BREFS DELAIS. M. SCARASCIA A DECLARE QUE LA COMMISSION POURRAIT FAIRE UNE PROPOSITION APRES AVOIR ECOUTE LES EXPERTS NATIONAUX.

4) CONTINGENT COMMUNAUTAIRE.

AUCUNE DELEGATION A FAIT ETAT DE DIFFICULTES POUR PARVENIR A UN ACCORD AVANT LA FIN DE L'ANNEE.

5) TARIFS ROUTIERS. COMME AU POINT 4)

LE COREPER A ETE CHARGE DE PREPARER LE PROCHAIN CONSEIL A LA LUMIERE DU DEBAT, CE CONSEIL ETANT FIXE POUR LE 10 ET 11 DECEMBRE PROCHAIN.

PROBLEMES DE LA BATELLERIE BELGE.

M. SCARASCIA A INDIQUE QUE LA COMMISSION VENAIT D'ADOPTER UNE PROPOSITION AU SUJET D'UNE INSTAURATION D'UN CERTIFICAT EUROPEEN DE CLASSIFICATION DES BATEAUX. DE PLUS LA COMMISSION N'A PAS D'OBJECTIONS A CE QUE LES BATELIERS ORGANISENT L'INSTAURATION DE TARIFS PLANCHER ET D'UN SYSTEME DE TOUR DE ROLE. LE CONSEIL A EXPRIME LE SOUHAIIT QUE LA POSITION EXPRIMEE PAR LA COMMISSION ET LE SOUTIEN MANIFESTE PAR PLUSIEURS DELEGATIONS A LA BELGIQUE PUISSENT CONTRIBUER A LA SOLUTION DE CE PROBLEME.

INSTAURATION DE L'HEURE D'ETE.

LE CONSEIL A INVITE LE COREPER A CONTINUER L'ETUDE DE LA QUESTION. SEULE LA DELEGATION ALLEMANDE A EXPRIME DES RESERVES FAISANT VALOIR LES INCONVENIENTS QU'UNE INSTAURATION DE L'HEURE D'ETE DANS LA COMMUNAUTE AURAIT VIS-A-VIS DE BERLIN ET DE LA RDA.

AMITIES,

G. CHEVALLARD

3446 COMEUR LU#  
248455 COME UR  
16.10.75  
8.32